

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **06 avril 2012**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 05 avril 2012
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 13

Date de la convocation : 02 mars 2012

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absent excusé : René MUNOZ

Absent : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Jean-Marc BENS

I. RELEVÉ DE DÉCISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N°187/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, prend note de la décision suivante :

MARCHE PUBLIC :

ACQUISITION MOBILIER :

TITULAIRE DU MARCHE : FRANCE BUREAU – 3 119.48 € HT

II. AVENANT AU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE « LA JONCASSE »

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que le montant théorique des travaux sur lequel a été calculée la prestation du maître d'œuvre de l'opération « La Joncasse » était initialement de 900 000 €HT. Or le montant des travaux a été estimé à 1 651 967 €HT lors du lancement du marché de travaux, et il s'est élevé en réalité à 1 494 494 €HT.

Il précise que dans ces conditions la prestation du maître d'œuvres doit être réévaluée en conséquence, et il soumet au Conseil Municipal un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 24 500 €HT ce qui portera le montant total de la prestation à 74 000 €HT.

Délibération N°188/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de valider l'avenant présenté par le groupement conjoint constitué par le bureau d'études S.ABIC et l'agence d'architecture PUIG pour un montant de 24 500 € HT.

Le montant du marché de maîtrise œuvre s'élève donc à 74 000 € HT.

III. AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur précise qu'il convient de prendre la décision d'affectation du résultat de l'exercice précédent. Il rappelle à cet effet les résultats définitifs de 2011 :

- excédent de fonctionnement 394 425.10€
- déficit d'investissement 228 681.39€
- résultat définitif 165 743.71€

Délibération N°189/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le résultat 2011 est affecté comme suit :

- 165 743.71€ en fonctionnement
- 228 681.39€ € en investissement

IV. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Propos introductifs du Maire :

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour qui sont directement ou indirectement liés au vote du budget, le maire propose que la présentation du projet de budget soit d'abord faite, que le débat soit ensuite ouvert, à la suite de quoi les décisions seraient prises en respectant l'ordre du jour (Vote des taux puis vote du budget). De plus, il précise que les réunions préparatoires de la commission des finances ont amené à proposer au Conseil le maintien du taux de FNB, une augmentation de 1% de la TH et du FB (prise en compte dans le projet distribué) ainsi que des investissements dont :

- Travaux de voirie dans le cadre du SIVU
- Divers travaux en régie dont en particulier :
 - Travaux aux ateliers municipaux
 - Borne à incendie de la place de la Marqueta
- Signalétique
- Achat de matériel (mobilier de bureau, tondeuse autoportée, ordinateurs, tatamis de judo)
- Centre ancien Tranche n°2
- Aménagement bibliothèque
- Aménagement jardin d'enfants
- Aménagement sécuritaires (écoles)
- Eclairage public de la rue du cimetière
- Mise en esthétique des réseaux électrique et téléphonique (partie de l'avenue des Pyrénées et de la Coste d'en Sales)

Le Maire passe ensuite la parole au rapporteur du point n°IV.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Préalablement aux votes des taux des contributions et du budget, le rapporteur présente le projet de budget qui a été préparé par la commission des finances, et qui a été finalisé par l'administration. Il rappelle qu'il conviendra, avant le vote du budget, de fixer les nouveaux taux de contributions. A l'issue de la discussion la proposition de maintenir le taux de FB et d'augmenter la TH et le FB de 1% est soumise à l'approbation du Conseil municipal. Cette proposition est acceptée.

Délibération N°190/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Les taux des contributions 2012 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.36
- Taxe foncière (bâti) : 17.93
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

V. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur : Christine DRUILHE

1- Budget général

Le rapporteur informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et il propose le vote par chapitres.

Il rappelle les chiffres du projet de budget 2012.

Le Maire précise que les 13 800€ de l'article 65748 correspondent à l'enveloppe globale des subventions aux associations et que ce montant comprend entre-autres 1 800 € pour la coopérative des écoles pour la sortie en classe de neige. Après cette précision le Maire met le projet de budget aux voix.

Délibération N°191/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le vote du budget se fera par chapitres.

Le budget principal 2012 qui s'équilibre à la somme de 833 588.71€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 683 927.56€ pour la section d'investissement, est adopté.

2- Budget annexe « La Joncasse »

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Budget annexe du lotissement La Joncasse » qui intégrera les opérations relatives à l'aménagement de cette zone dont les terrains sont destinés à la vente.

Il explique que les dépenses sont exclusivement le solde des travaux et études liés à l'aménagement ainsi que le remboursement des emprunts.

Les recettes proviennent de la vente des terrains et d'un remboursement de ERDF.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Délibération N°192/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le budget annexe du lotissement La Joncasse qui s'équilibre à la somme de 2 988 253.84€ pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 463 253.84€ pour la section d'investissement, est adopté.

VI. CONVENTION CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur expose l'intérêt que pourrait présenter l'intervention d'une personne spécialisée dans l'archivage administratif. Il informe que le Centre de gestion des collectivités territoriales peut mettre à disposition de la Commune une personne ayant ce type de compétence pour un coût de 122 euros par tranche de 7 heures + les frais de déplacement.

Il précise enfin que, en cas d'accord, le Conseil devra dans un premier temps approuver la convention de mise à disposition de l'agent par le centre de gestion.

Délibération N°193/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition du centre de gestion
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Séance levée à **22h30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA